

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2021

L'an deux mille vingt, le quinze février 2021 à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Espace du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 février 2021.

Présents Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, Mr GOBIN Gilles, Mme VERDON Claudine Mr FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, GUILLOTEAU Guy, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves.

Absents excusés :

Mr GUILLOTEAU Guy a été désigné secrétaire de séance

N° 004-15-02-2021 : Vote des subventions aux associations pour 2021

ASSOCIATION	Subvention de base 2021	Subvention exceptionnelle 2021	Subvention totale
APEL école Saint Rémi	600 €		600 €
Association Sac à dos	1 000 €		1 000 €
Comité USEP (dde : 3 € / enfant)	550 €		550 €
UGSEL école Saint Rémi	350 €		350 €
Amicale Pétanque Courlitaie	350 €		350 €
AREC	230 €		230 €
Hand Ball Club Courlay	4 000 €		4 000 €
Raquette Courlitaie	1 400 €		1 400 €
Archers du Pied de Roy	400 €		400 €
Gymnastique volontaire	250 €		250 €
U.S.C.	3 000 €		3 000 €
Société de chasse La Courlitaie	350 €		350 €
Courlay pêche loisirs	1 300 €		1 300 €
Secours d'urgence Courlitaie	610 €		610 €
Donneurs de sang	100 €		100 €
Solidarité sans Frontières	350 €		350 €
Croix-Rouge Française	60 €		60 €
France Adot 79	50 €		50 €
FNATH	50 €		50 €
La croix D'or	50 €		50 €
Restaurants du cœur	50 €		50 €
Délégation départementale APF	50 €		50 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2021

AFSEP	50 €		50 €
Prévention routière	50 €		50 €
Loisirs adultes	250 €		250 €
Amicale des Aînés	120 €		120 €
Vidéo Photo Club	200 €		200 €
Association sanitaire de Courlay	1 680 €		1 680 €
CAPORO	50 €		50 €
UNC Courlay	150 €	1 360 €	1510 €
Taroteurs Courlitaïs	50 €		50 €
Aikido Club Courlitaïs	150 €		150 €
Association l'Etagère	50 €		50 €
Tréteaux Courlitaïs	50 €		50 €
ADMR	4 800 €		4 800 €
Les amis de la Tournivelle	30 000 €		30 000 €
	52 800 €	1360 €	54 160 €

N° 005-15-02-2021 : Dotation fournitures scolaires école publique pour 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année il convient de voter le montant de la dotation attribuée pour les fournitures scolaires aux enfants scolarisés à l'école publique en maternelle et en primaire

Il rappelle que le montant attribué l'an passé pour cette dotation pour fournitures scolaires était de 40 € par enfant. Il propose de reconduire pour 2021 cette même somme par élève

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir la dotation pour fournitures scolaires à 40 € par enfant pour l'année 2021.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

N° 006-15-02-2021 : Reprise de la compétence par la commune du Musée de la Tour Nivelles actuellement compétence agglomération

Vu les délibérations du conseil communautaire respectives n°DEL-CC-2018-090 en date du 15 mai 2018 relative à la première définition de l'intérêt communautaire en matière de «construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs», et n°DEL-CC-2018-240 en date du 06 novembre 2018 relative à sa modification

Vu la DEL-CC-2020-255 du conseil communautaire décidant de modifier l'intérêt communautaire en matière de «construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs» en enlevant le musée de la Tour Nivelles à Courlay des équipements culturels d'intérêt communautaire.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2021

Il est demandé à la commune de COURLAY de délibérer sur l'acceptation du retour de cette compétence à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reprendre la compétence Musée de la Tour Nivelles à partir de l'année 2021.
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

N° 007-15-02-2021 : Crédits anticipés en investissement sur le BP 2021

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que des travaux de renouvellement de lanternes pour l'éclairage public à La Laimière n'avaient pas été prévus en 2020.

S'agissant d'une dépense nouvelle d'investissement, il est nécessaire pour payer ces travaux d'inscrire des crédits ouverts par anticipation sur le B.P. 2021 qui sera voté début avril.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en vigueur : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » (art. L 1612-1 du CGCT).

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 2 748 947 € (Hors chapitre 16

« Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 14 520 € pour la dépense d'investissement précitée (celle-ci est inférieure à 25% de l'investissement 2020 : $2\,748\,947\text{ €} \times 25\% = 687\,236,75\text{ €}$).

Imputation budgétaire de cette dépense : article 21534 : 14 520 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter des crédits par anticipation sur le B.P. 2021 pour payer cette facture d'éclairage public d'un montant de 14 520 €
- de prévoir la dépense correspondante à l'article 21534 du budget investissement 2021 de la collectivité.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents

N° 008-15-02-2021 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privé St Rémi pour 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la subvention de fonctionnement versée à l'école Saint Rémi de COURLAY pour 2020 s'est élevée à 38 556 € pour une justification de dépenses éligibles en fonctionnement de 51 673,20 €

Il présente à l'assemblée le calcul du coût de fonctionnement de l'école publique pour 2020 qui s'élève à 102 799 € pour 189 élèves scolarisés soit 544 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'O.G.E.C. de COURLAY pour 2021, une subvention correspondant à la dotation prévisionnelle : $544\text{ €} \times 63$ (effectif des enfants scolarisés au 01.01.2021) = 34 272 €
- de prévoir cette dépense qui sera imputée à l'article 6558 : autres contributions obligatoires.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2021

-
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à passer avec l'O.G.E.C. et tous autres documents nécessaires.

ANNEXE

CALCUL DU COUT DE FONCTIONNEMENT 2020 DE L'ECOLE PUBLIQUE

DESIGNATION DEPENSE	REALISE 2020
Eau et assainissement	1 297 €
Energie, électricité	2 084 €
Combustibles	3 026 €
Fourniture produits d'entretien	1 281 €
Fourniture petit équipement	1 681 €
Entretien de bâtiments	170 €
Entretien autres mobiliers (locat)	1 116 €
Maintenance	1 420 €
Frais de téléphone	1 737 €
Fournitures scolaires	7 280 €
Frais de personnel	81 707 €
Total école publique	102 799 €
Nombre d'enfants école publique en 2020	189
Coût de fonct par élève publique en 2020	544 €
Nbre d'enfants école privée	63
Dotation maximale prévisionnelle école privée	34 272 €

La séance du conseil municipal du 15/02/2021 comporte 5 délibérations numérotées de 004 - 15/02/2021 à 008-15/02/2021.